

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU
SEANCE du mardi 29 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 15 juin, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, à la salle de réunion de la Maison des Associations à Saint-Agathon sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Absent excusés : CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; PARISCOAT Dominique ; COAIL Christian



DELBU2021-06-066

ATTRIBUTION ACCORD-CADRE TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE - LOTS 4 ET 5

Une consultation pour des travaux d'aménagement et d'entretien de voirie a été lancée. Cette procédure s'inscrit dans le cadre de la mutualisation descendante, pour laquelle Guingamp-Paimpol Agglomération est maître d'ouvrage délégué pour les communes de son territoire qui le souhaitent, afin d'assurer la prestation d'entretien des voiries communales hors agglomération ou des travaux d'aménagement sur voies communales. Les communes intéressées par ces prestations, délègueront par convention, la maîtrise d'ouvrage des travaux à l'Agglomération, au fur et à mesure de leurs besoins. Certains lots de la consultation s'inscrivent dans cet acte de mutualisation à destination des communes du territoire, d'autres lots concernent quant à eux les besoins propres de l'agglomération (lots 4, 6 et 7).

La mise en concurrence des opérateurs économiques relève d'une procédure en Appel d'offres ouvert. La consultation a fait l'objet d'une publication :

- Sur le profil acheteur Mégalis le 23 mars 2021
- Au BOAMP le 25 mars 2021
- Au JOUE le 26 mars 2021

Un avis rectificatif a été publié le 8 avril au BOAMP et le 9 avril au JOUE afin de repousser la date limite de remise des offres du 23 au 28 avril 2021.

Par délibération du 11 mai 2021, le bureau d'agglomération a attribué les accords-cadres pour les lots 1, 2, 3, 6 et 7. Les lots 4 et 5 ci-dessous n'avaient pas été attribués.

Les prestations de ces 2 lots donnent lieu à des accords-cadres dont les prestations sont susceptibles de varier de la manière suivante par période (1 an) :

	Forme de l'accord-cadre	Montant minimum	Montant maximum	Nombre offres reçues
Lot n°4 : Travaux de terrassement, réseaux et voiries en enrobés sur les zones d'activités et voies communautaires	Multi-attributaires à marchés subséquents (maximum 6 attributaires)	0,00 € HT	1 500 000 € HT	4
Lot n°5 : Travaux d'aménagement sur voies communales	Multi-attributaires à marchés subséquents (maximum 6 attributaires)	0,00 € HT	2 500 000 € HT	4

Les accords-cadres débiteront à la notification pour une durée de 1 an. Ils seront ensuite reconductibles 2 fois, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 3 ans.

Le délai de remise des offres était fixé au 28 avril 2021 à 12 heures.

Les critères de jugement énoncés au règlement de la consultation sont les suivants :

- Prix des prestations : 70 points
- Valeur technique : 30 points

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 15 juin 2021, afin d'étudier le rapport d'analyse des offres, en vertu des critères de jugement désignés ci-dessus. La commission a voté l'attribution des accords-cadres des lots 4 et 5 aux offres économiquement les plus avantageuses qui sont celles des soumissionnaires ci-dessous.

Lot n°4 : Travaux de terrassement, réseaux et voiries en enrobés sur les zones d'activités et voies communautaires			
EIFFAGE	Parc d'activité LA FERRERE	22 120	YFFINIAC
EUROVIA	La Côte Boto	22 440	PLOUFRAGAN
COLAS	1, rue du Pavillon Bleu	22 970	PLOUMAGOAR
SPTP	9 rue de Merlet	22 440	PLOUFRAGAN
Lot n°5 : Travaux d'aménagement sur voies communales			
EIFFAGE	Parc d'activité LA FERRERE	22 120	YFFINIAC
EUROVIA	La Côte Boto	22 440	PLOUFRAGAN
COLAS	1, rue du Pavillon Bleu	22 970	PLOUMAGOAR
SPTP	9 rue de Merlet	22 440	PLOUFRAGAN

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'Agglomération, à l'unanimité décident ;

- Valider la décision de la commission d'appel d'offres et ainsi d'attribuer les accords-cadres aux soumissionnaires désignés ci-dessus ;

- D'autoriser le Président à signer les accords-cadres, ainsi que tous documents relatifs à ces contrats y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

